



Régie des services de sécurité incendie regroupés
MRC de Maskinongé
2831, rue Henri-Paul-Milot, Local 100
Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0
819 268-6797

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 2022-003 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'articles 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, que le projet de règlement 2022-003 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie a été déposé lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la Régie en matière d'éthique ;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employé de la Régie ;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des employés de la Régie aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables ;

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu, le 8 novembre 2022 à 19h00 au 2831, rue Henri-Paul-Milot à Saint-Paulin.

Le projet de règlement 2022-003 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie est disponible pour consultation au bureau de la Régie, situé au 2831, rue Henri-Paul-Milot à Saint-Paulin, du lundi au jeudi de 8h à 15h. Il est également disponible sur le site internet de la MRC de Maskinongé.

Donné à Saint-Paulin, ce 12 octobre 2022.

Isabelle Plante
Greffière-trésorière